

**DEPARTEMENT
DE L'ISERE**

**Arrondissement de
La Tour du Pin**

**Canton de
Bourgoin-Jallieu**

Nombre de membres : 18

En exercice : 18

Présents : 12

Pouvoirs : Dominique FERLET à Valérie
PELLET ; PRIEUR-DREVON Elise à
Liliane BALLY

Absent(es) ou excusés : Catherine
LAURENT ; Cindy FERRARRO ; Sylvain
CLOPET ; Romain DOUCELIN

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Objet

**Avenants de travaux
Réhabilitation de l'école**

République Française

COMMUNE D'ECLOSE-BADINIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n°23/06.09/19

Séance du 9 juin 2023

Compte-rendu mis en ligne le 19 juin 2023

Date de convocation du Conseil Municipal :

05/06/2023

*Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 18*

Maire : Monsieur BERGER Alain

Secrétaire de séance : Valérie PELLET

Membres présents : BERGER Alain ; PELLET Valérie ;
BUTTIN Gérard ; JACOLIN Jocelyne ; JOLY Bernard ;
GIRARD Sophie ; BALLY Liliane, Cyril FROMENTOUX,
GARNIER Vincent ; CUSIN Cécile ; COUTURIER Alban ;
MICHA Abigaël ;

Monsieur le Maire rappelle

Vu le Code des Marchés Publics

Vu la délibération n° 17/04.10/19 actant la décision de procéder à la Rénovation de l'ancienne école Arc En Ciel

Vu la délibération n° 21/03.08/09 de confier à la SPLA SARA Aménagement une mission de conduite d'opération pour aider la collectivité dans le choix de la Maîtrise d'œuvre sous la forme d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Vu la Délibération n° 21/10.18/39 en date du 18 octobre 2021 actant la proposition de la commission d'Appel d'Offre de retenir le Cabinet IDONEIS afin d'assurer la Maîtrise d'œuvre

Vu la délibération 22/02.08/28 en date du 1^{er} aout 2022 actant le choix des entreprises

Monsieur le Maire expose :

Des panneaux acoustiques fixer au mur d'une surface de 6 m² ont été supprimés pour un montant de – 3900.00€ HT et également la suppression de la prestation de ponçage et vitrification d'escalier bois pour un montant de – 1500.00€ HT.

Le montant du marché initial du lot 5 était de 168 020.55 euros HT soit un montant TTC de 201 624.66 euros. Le montant de l'avenant est de 5 400.00 euros HT pour un montant TTC de 6 480.00 euros, ce qui porte le montant du marché à montant HT de 162 620.55 euros HT, soit 195 144.66 euros TTC

Monsieur le Maire propose

➤ De valider cet avenant pour un montant total de marché actualise à 162 620.55 euros HT, soit 195 144.66 euros TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De valider** cet avenant pour un montant de 162 620.55 euros HT soit un montant TTC 195 144.66 euros.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget au compte 231 de la section d'investissement.
- **D'Autoriser** Monsieur le Maire, à signer tous documents d'ordre administratif ou financier afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

BERGER Alain

Le Maire

Rendu exécutoire après envoi
en Sous-préfecture 20/06/2023